Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503451-20251202-2025_12_056-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 1er DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Eric REGEARD, Luc BENARD, Pauline ARMYNOT, Amélie PLAULT, Lydie QUENET, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Julie BARBEILLON-DEME, Yannick LETELLIER, Roger DELEGLISE et Jonathan BARBIER.
Absents : Sophie RICHARD
A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Olivier IBARRA
Conseillers en exercice : 14 – Présents : 13 – Votants : 13

DELIBERATION n° 2025-12-056

CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE FRANÇOIS PINAULT
Rapporteur : Vincent MELCION

L'offre de concours est un contrat unilatéral par lequel une personne publique ou privée s'engage à apporter volontairement une contribution en argent ou en nature à une collectivité publique, pour la réalisation de travaux publics.

M. François Pinault propose à la commune de financer et faire réaliser l'intégralité des travaux d'extension et de réaménagement de l'école publique François Pinault tels que définis à l'issue des études réalisées par le cabinet NeM Architecte et présentée au conseil municipal le 7 juillet 2025 (Délibération n°2025-07-044).

Monsieur le maire donne lecture de la présente convention aux membres du conseil municipal.

La convention d'offre de concours qui définit les modalités de la réalisation des travaux est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la convention d'offre de concours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

La secrétaire de séance,
M. Olivier IBARRA